

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix sept septembre deux mille neuf, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10/09/2009

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Bernard POULET, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHES, Michelle DEMONET, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADÉ, Monique REIX – BUSSY, Jean-Pierre MORLON.

**EXCUSES :** Arlette DEMAR, Alain FAUCHER, Philippe STEYAERT, Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2009 – 087 : ESPACE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE – AVENANT N°01 DES LOTS 8 ET 12 – MODIFICATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

**Vu** l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

**Vu** la délibération n°2008 – 017 autorisant Monsieur le Président à signer les marchés de travaux nécessaires à la construction de l'Espace Aquatique Communautaire,

**Vu** la délibération n°2008 – 077 autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant n°01 du lot n°21 pour la construction de l'Espace Aquatique Communautaire,

**Vu** la délibération n°2008 – 088 autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant n°02 du lot n°21 et l'avenant n°01 aux lots n°02, 07, 11, 14 et 15 pour la construction de l'Espace Aquatique Communautaire

**Vu** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres aux propositions d'avenant relatives aux lots 07 et 16

**Vu** la délibération n°2009 – 048 autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant n°01 des lots n°06, 16, 20 et l'avenant n°02 aux lots n°02, 07 et 15 pour la construction de l'Espace Aquatique Communautaire

**Vu** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres aux propositions d'avenant relatives au lot 07

**Vu** la délibération 2009-070 autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant 1 des lots 8, 12 et 19, l'avenant 2 du lot 6 et l'avenant 3 des lots 2 et 7

Monsieur le Président expose qu'une erreur de saisie a été réalisée lors de la rédaction de la délibération 2009 – 070 et qu'il est nécessaire de la corriger.

Ainsi, le nouveau montant du marché du lot 8, après modification (plus value de 661,14 € HT) est de 91 305,18 € HT et le nouveau montant du marché du lot 12, après modification (moins value de 341,00 € HT), est de 82 810,00 € HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
23 voix pour, 0 contre et 0 abstention

**Approuve** la correction de la délibération 2009 – 070 concernant le montant du marché pour le lot 8 et le lot 12 après passation de l'avenant n°01.

### **MODIFIE LA DELIBERATION 2009 – 070**

Fait et délibéré à Saint-Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 18 septembre 2009

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le : 22/09/2009

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ESPACE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE - AVENANT N. 1 DES LOTS 8 ET 12 - MODIFICATION

Date de transmission de l'acte : 22/09/2009

Date de réception de l'accusé de  
réception : 22/09/2009

Numéro de l'acte : 2009-087 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20090917-2009-087-DE

Date de décision : 17/09/2009

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics